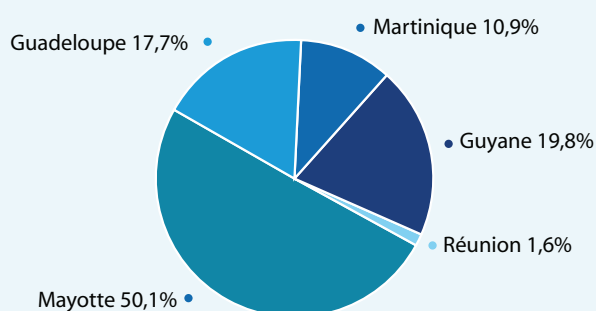


I.1.6 La demande d'asile outre-mer

La demande d'asile outre-mer a connu une brusque accélération au cours de l'année 2008, passant de 1 085 demandes en 2007 à 2 329 en 2008 soit plus qu'un doublement. Cette augmentation touche l'ensemble des départements et collectivités d'outre-mer. Le niveau des premières demandes (1 929) est à peu près équivalent à celui de l'année 2004 (1 975). La demande d'asile déposée à Mayotte représente 50,1% du total de la demande outre-mer (cf. annexe XI).

Outre-mer - Premières demandes d'asile 2008 par département de résidence



Les départements français d'Amérique

Après deux années de baisse, la demande d'asile dans les départements français d'Amérique observe une hausse de 57%. Cette évolution est perceptible dans les trois départements. Si la majorité des demandes sont déposées dans le département de la Guadeloupe, l'augmentation la plus importante est constatée en Martinique (+143%). Cette tendance touche aussi bien les premières demandes que les réexamens. Toutefois, pour la première fois en 2008 des demandes de réexamens sont enregistrées dans le département de la Guyane (182 pour l'année). Comme les années précédentes, le taux de placement en procédure prioritaire est plus élevé (50%) qu'en métropole (30% hors mineurs accompagnants). Ce taux est particulièrement élevé (91%) pour le département de la Guadeloupe. Pour ce département plus de la moitié des procédures prioritaires

concernent des demandeurs d'asile placés en centre de rétention administrative.

Les Haïtiens constituent l'écrasante majorité des demandeurs en Guadeloupe (95,6%) et en Martinique (97%). En revanche, leur part est beaucoup plus faible en Guyane (31%), les autres principales nationalités des demandeurs dans ce département étant les Péruviens (24%), les Bissau-guinéens (8%) et les Colombiens (7%).

Parallèlement à cette évolution de la demande, l'activité de l'antenne de l'Office à Basse-Terre s'est accrue de 16% entre 2007 et 2008 avec 953 décisions prises.

Le taux d'admission est en baisse passant de 7% à 4%, en raison principalement de l'accroissement de la part des réexamens dans les décisions prises. Le nombre de dossiers en instance s'élève à 430 au 31 décembre 2008 ; il est constitué essentiellement de demandes déposées en Martinique et en Guyane. Plus que les années précédentes, l'activité de l'antenne de l'Office est rythmée par les missions en Guyane et Martinique. Cette situation a des incidences directes sur le délai moyen de traitement et le volume des dossiers en instance. Ainsi, si le délai moyen de traitement est de 37 jours pour le seul département de la Guadeloupe, il s'élève à 125 jours pour l'ensemble des trois départements.

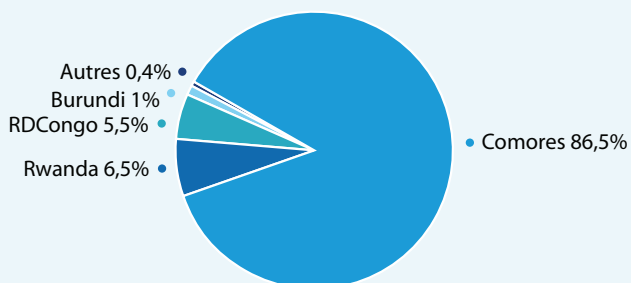


Océan Indien

Les demandes d'asile déposées à Mayotte en 2008 (979) ont été multipliées par quatre par rapport à l'année précédente. **Cette brusque accélération s'explique par les événements politiques survenus sur l'île d'Anjouan** et l'afflux de Comoriens vers Mayotte. Seules 33 demandes ont été présentées à la Réunion. Pour l'essentiel, dans ces deux territoires, il s'agit de premières demandes. Le taux de placement en procédure prioritaire dans cette région est de 31%, soit nettement inférieur à celui constaté dans les départements français d'Amérique.

En raison de cette actualité en 2008, 86,5% des demandeurs d'asile à Mayotte sont originaires des Comores, les autres nationalités se partageant entre les Congolais (RDC) (5,5%) et les Rwandais (6,5%).

Mayotte - Premières demandes d'asile 2008
selon le pays de provenance



Au cours de l'année 2008, 563 décisions ont pu être prises pour cette région (179 en 2007). Cet accroissement sensible de l'activité s'est traduit par l'organisation de 5 missions (4 à Mayotte et une à la Réunion). Par ailleurs 25% des dossiers ont été traités au moyen de visio-entretiens. Le nombre de dossiers demeurant sans décision au 31 décembre est de 465. Quant au délai moyen de traitement, il est de 110 jours compte tenu des contraintes liées à l'organisation des missions sur place.

